

## Assemblée Générale extraordinaire

### Lyon - samedi 9 janvier 2016

### Compte rendu

Convoqués pour se prononcer sur de nouveaux statuts et sur un nouveau règlement intérieur, les membres de la Fédération Française des Échecs se sont réunis dans les locaux du Lyon Olympique Échecs (LOE).

En préambule, Diego Salazar, Président, remercie les participants, venus de loin pour certains, puis l'ensemble des personnes ayant œuvré pour ces textes présentés ce jour.

Monsieur Jacques Lambert, ancien président de notre Fédération, prend ensuite la parole, en tant que membre de la commission *ad hoc* honoraire. Il est précisé que cette Commission a été avalisée par le Comité Directeur de novembre 2015 dans le but de relire les travaux concernant ces textes, et pour y apporter l'expérience de ses membres en suggérant des amendements.

Il est rappelé que cette dernière était composée de trois personnes (Messieurs Jacques Lambert, Jean Bertrand et Lionel Maisonneuve); les deux premiers nommés étant d'anciens Présidents de notre Fédération.

Le Secrétaire Général, Didier Fretel, remercie à son tour les personnes ayant œuvré sur ces textes, ainsi que le personnel fédéral ayant contribué à l'organisation de cette Assemblée Générale extraordinaire.

Il annonce que, faute de quorum, l'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer.

1

- Nombre de clubs présents ou représentés: 79 clubs sur 848, soit 9,32%
- Nombre de voix: 261 voix sur 2175, soit 12,00%
- Quorum nécessaire: 50% des clubs et 50% des voix

S'ensuit néanmoins une présentation par Julien Habbouche, juriste fédéral, du contexte et de la méthodologie de travail.

Concernant la méthodologie de travail, il indique qu'il a pu travailler sur ces textes en étant assisté par Damien Prouvost, qui effectue un stage juridique au sein de la FFE pour cette occasion. Il rappelle aussi que ce projet a été décidé par le Comité Directeur de février 2015. Le Comité Directeur de novembre 2015 a ensuite créé la Commission *ad hoc* honoraire mentionnée plus haut.

D'autres personnes ont pu apporter leurs expériences durant ces derniers mois.

L'objectif de ce projet était de mettre en conformité nos textes fédéraux avec l'annexe I-V du Code du sport relative aux dispositions types des statuts des fédérations des sportives, la loi 2014 portant modification sur la représentativité des sexes aux instances dirigeantes, et l'ordonnance de juillet 2015 portant modification du statut des fédérations sportives (reconnaissance d'utilité publique) et des associations sportives (l'affiliation vaut agrément jeunesse et sport).

Il s'agit aussi notamment de donner un cadre juridique adapté aux structures non associatives habilitées à ce jour à délivrer des licences, que sont par exemple les clubs scolaires.

Il est aussi fait état d'une définition clarifiée des diverses Assemblées Générales (ordinaire, extraordinaire, électorale).

Le rôle des organes déconcentrés sur le territoire est aussi davantage précisé, ainsi que leurs liens avec la Fédération.

De nouvelles dispositions concernant la gouvernance de notre Fédération sont également proposées.

Des dispositions sont prises pour formaliser l'existence de divers organes de la FFE telles que la Direction Technique Nationale, la Commission Économique de Contrôle et de Gestion.

S'ensuit un débat sous forme de questions-réponses.

Différents thèmes ont été abordés concernant notamment le cumul des mandats, la représentation des féminines dans les instances dirigeantes, la souplesse des règlements, le nombre de mandats du Président, le statut juridique des clubs scolaires et leur représentativité.

Il est précisé, l'Assemblée Générale étant souveraine, que les textes présentés sont amendables.

Il est aussi expliqué par Julien Habbouche, que la présente Assemblée Générale est tout à fait compétente pour statuer sur la modification du règlement intérieur, celui-ci étant intimement lié aux statuts.

En revanche, les modalités d'adoption du règlement intérieur (majorité simple) diffèrent de celles des statuts (majorité qualifiée).

La réunion s'achève sur une discussion concernant les modalités de vote lors de la seconde Assemblée Générale Extraordinaire du 6 février prochain. Les propositions d'amendements reçues le plus en amont possible pourront être étudiées par nos juristes, et pourront être soumises si besoin au vote ce jour.

De nombreuses propositions d'amendements ont été reçues le 6, puis le 8 janvier dernier, de la part de Monsieur Jean-Louis Hucy, Président du club de Bihorel Échecs, et ont déjà fait l'objet d'une étude par nos juristes, malgré un laps de temps très bref.

La Fédération Française des Échecs tient à remercier Monsieur Xavier Popeler, Président de Lyon Olympique Échecs, Monsieur Christophe Leroy et son épouse Sylvie, ainsi que tous les bénévoles de Lyon Olympique Échecs pour leur accueil, apprécié par tous.

À Saint-Quentin en Yvelines, le 11 janvier 2015

Le Président de la Fédération Française des Échecs,  
Diego Salazar

